
CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec le PETR Centre Ouest Aveyron



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DUREE	6
ARTICLE 3 : PROJET DU PETR CENTRE OUEST AVEYRON	6
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	11
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON	19
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PETR CENTRE OUEST AVEYRON	19
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	19
6.2 - ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES	25
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	27
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	28
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	28
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	29
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR CENTRE OUEST AVEYRON	30
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	30
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	30
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	31
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	32
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	32
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	32
SIGNATURES.....	33
ANNEXES.....	34

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Centre Ouest Aveyron, représenté par Jean-Eudes LE MEIGNEN, son Président,

Le Conseil Départemental de l'Aveyron représenté par Arnaud VIALA, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC Aveyron Bas Ségala Viaur, représentée par Jean-Eudes LE MEIGNEN, son Président,

La CC Conques-Marcillac, représentée par Jean-Marie LACOMBE, son Président,

La CC Decazeville Communauté, représentée par François MARTY, son Président,

La CC Ouest Aveyron Communauté, représentée par Michel DELPECH, son Président,

La CC du Pays Rignacois, représentée par Jean-Marc CALVET, son Président,

La CC Pays Ségali Communauté, représentée par Karine CLEMENT, sa Présidente,

La CC du Plateau de Montbazens, représentée par Jacques MOLIERES, son Président,

La CC du Réquistanais, représentée par Michel CAUSSE, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Centre Ouest Aveyron n° 221027-16 en date du 27/10/2022,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Aveyron n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Aveyron Bas Ségala Viaur n° 20222811/02 en date du 28/11/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Conques-Marcillac n° 06/060/2022 en date du 26/09/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Decazeville Communauté n° 2022/182 en date du 03/10/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Ouest Aveyron Communauté n° B22-076 en date du 20/10/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Pays Rignacois n° 2022-73 en date du 25/10/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Pays Ségali Communauté n° 20221110-04 en date du 11/10/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Plateau de Montbazens n° 22092022-06 en date du 22/09/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Réquistanais n° 2022-46 en date du 19/10/2022

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Il est convenu ce qui suit :

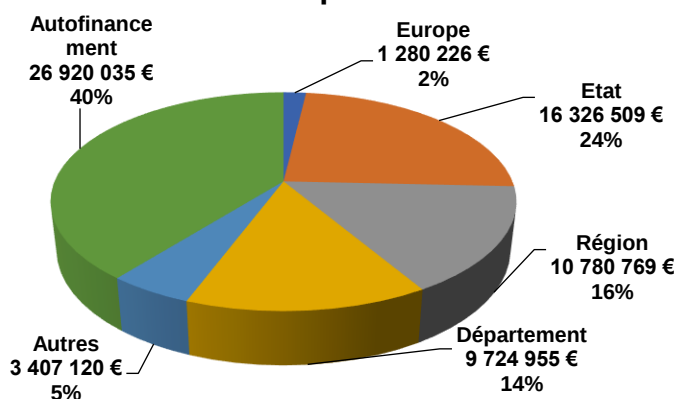
PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Bilan du CTOPM 2018-2021

Concernant le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 du PETR Centre Ouest Aveyron, le comité de pilotage stratégique et de suivi s'est réuni à 7 reprises pour en assurer la mise en œuvre. Il a validé 6 programmes opérationnels, totalisant 263 projets pour un coût d'investissement de plus de 68 M€ et près de 41 M€ de financements publics sollicités.

Répartition des subventions sollicitées par financeur



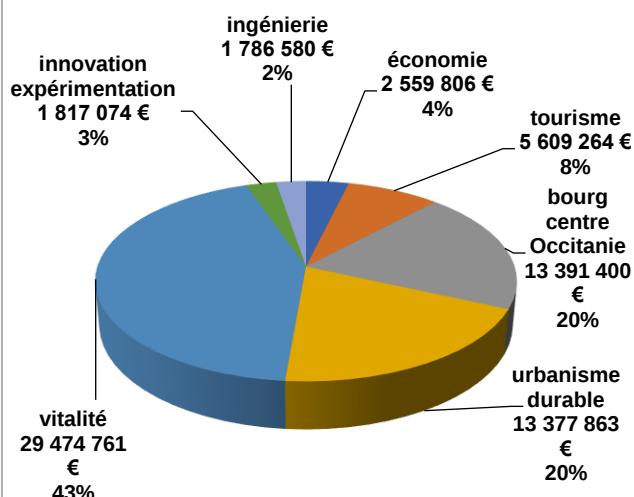
En répartition, l'Etat, la Région et le Département restent les financeurs institutionnels les plus sollicités par les collectivités pour accompagner leurs projets d'investissements.

Cependant, la programmation ne permet pas de connaître, au final, la part des subventions effectivement attribuées sur le total des sollicitations. Il serait intéressant d'initier sur la prochaine génération de contrat un suivi des subventions accordées.

Sur la période 2018-2021, la grande majorité des investissements présentés par les collectivités ont relevé de la mesure opérationnelle 4 - qualité de vie et habitat. Avec un cumul de 83% du montant total des investissements, on retrouve les projets liés à la politique Bourg Centre Occitanie (20%), à l'urbanisme durable (20% dont rénovation énergétique et logements) et à la vitalité des territoires (43% dont aménagements des espaces publics et équipements de proximité liés aux services publics, à la santé, à la culture ou encore aux loisirs et sports).

Les volets « économie » (4% incluant les commerces de proximité et les tiers lieux), et « tourisme » (8% dont les Grands Sites Occitanie), ont été au final peu sollicités.

Montant des investissements programmés par thématique



Ce bilan révèle un fort dynamisme des collectivités du Centre Ouest Aveyron sur la période 2018-2021 et la pertinence des dispositifs « vitalité des territoires » de la Région qui ont contribué à une réalisation effective et qualitative des projets.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée entre le PETR Centre Ouest Aveyron, le Département de l'Aveyron et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

[Les intercommunalités, du PETR Centre Ouest Aveyron sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.]

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028, par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

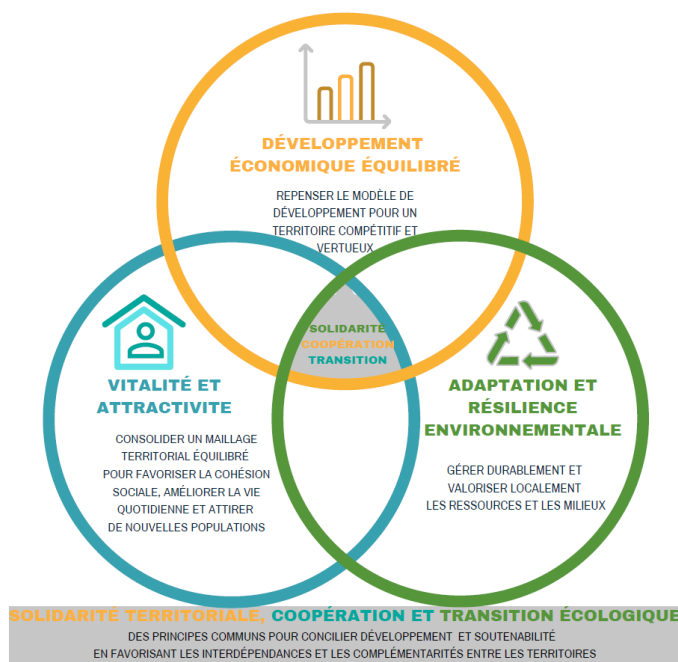
ARTICLE 3 : PROJET DU PETR CENTRE OUEST AVEYRON

1. Présentation synthétique et stratégique.

Sur le précédent mandat, le PETR s'est doté d'un premier projet de territoire, qui a été actualisé en réponse aux nouveaux enjeux et défis. En effet, le territoire du PETR doit renforcer sa capacité collective de veille et de prospective pour orienter ou réorienter sa perception de développement au regard d'un contexte en permanente évolution.

Considérant les travaux menés au cours de la période 2015-2020 (Projet de territoire 2017-2020, SCOT approuvé en 2020, programme LEADER 2014-2020, Contrat de ruralité 2017-2020, CTO 2018-2021, PCAET), le parti a été pris de valoriser les acquis collectifs au travers d'une approche intégrée de l'ensemble de ces réflexions et documents cadres.

L'ensemble de ces travaux ont permis une actualisation du projet de territoire avec la définition d'une stratégie 2020-2028 articulée autour de 3 enjeux thématiques et d'1 enjeu transversal :



ENJEU 1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

REPENSER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET VERTUEUX



Il s'agit en premier lieu de préserver **le levier productif** en proposant un écosystème favorable à l'accueil et au développement des entreprises et en accompagnant la **mutation du tissu économique vers un modèle plus durable et responsable**.

Il convient également de veiller à **l'équilibre territorial entre sphère productive et résidentielle**. Cette dernière pourra être confortée en s'appuyant notamment sur le maintien et la redynamisation du tissu commercial et de services de proximité en centre-ville et centre-bourg.

La vitalité économique de notre territoire dépend aussi du volet **compétences humaines**, pour garantir une offre de formation répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain. et répondre aux enjeux liés au recrutement d'une main d'œuvre qualifiée.
Deux filières économiques ont été mises en exergue sur cet enjeu :

L'agriculture et l'agroalimentaire véritable pilier de notre économie qu'il convient d'accompagner dans ses mutations pour confirmer son rôle économique et social.
Et **le tourisme, filière qu'il convient de renforcer et de mieux structurer** afin d'accroître son impact économique.

ENJEU 2 VITALITÉ ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

CONSOLIDER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE ET ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS



Face au phénomène de métropolisation et à une situation démographique fragile, l'attractivité du Centre Ouest Aveyron est à renforcer.

L'accueil de jeunes actifs et de familles doit être un enjeu prioritaire pour inverser cette tendance. Cela permettra de **maintenir les fonctions nécessaires pour assurer un bon niveau de services** à l'ensemble des habitants.

Au-delà du volet serviciel, l'attractivité du Centre Ouest Aveyron repose également sur la **préservation de son cadre de vie architectural et paysager**, atout majeur tant du point de vue résidentiel, touristique qu'économique.

C'est **le bon niveau de services, le dynamisme des centralités**, la valorisation du cadre de vie, les facilités de mobilité et une offre adaptée de logement qui permettront de contribuer à attirer de nouvelles populations.

Il est donc primordial de repenser l'attractivité du territoire en tirant profit de son capital environnemental et social et de son positionnement vis-à-vis des métropoles régionales et en veillant à un **maillage territorial équilibré**.

Sur ce territoire, chaque ville et village a un rôle à jouer et doit trouver sa place en fonction de son poids démographique, des services qu'il possède, de son rayonnement et de son attractivité. L'enjeu du projet de territoire est donc d'articuler et de connecter les différentes polarités entre elles.

ENJEU 3 ADAPTATION ET RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE

GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LOCALEMENT LES RESSOURCES ET LES MILIEUX



Le défi du changement climatique impose de trouver l'équilibre permettant de **conjuguer un niveau d'accueil de population et de développement ambitieux avec une préservation des ressources locales et de l'environnement.**

Le territoire dispose de ressources importantes et nécessaires qu'il s'agit de préserver et de valoriser pour répondre à ce défi. Cela suppose d'adopter des stratégies d'adaptation et de résilience dans tous les projets que le territoire sera amené à porter.

Il conviendra de faire de **la transition énergétique un véritable levier de développement économique** du territoire grâce à une plus forte maîtrise locale des investissements pour favoriser l'acceptabilité sociale et optimiser les retombées économiques sur le territoire.

L'objectif est d'abord **d'adapter** les besoins en allant vers une **réduction des consommations**, puis **d'optimiser** l'existant en accompagnant les rénovations énergétiques, et enfin de tendre vers une **production** d'énergies renouvelables plus poussée.

Pour ce qui est de la **mobilité, il conviendra de la replacer au cœur des réflexions sur l'aménagement** de l'espace, en amont des stratégies d'implantation d'activités, de services ou de logements à l'échelle du territoire, des EPCI et des communes. En parallèle, toutes les solutions visant à permettre la réduction de la dépendance à la voiture individuelle devront être étudiées et encouragées, et la transition vers un parc automobile plus durable favorisée.

ENJEU TRANSVERSAL SOLIDARITÉ TERRITORIALE, COOPÉRATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DES PRINCIPES COMMUNS POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET SOUTENABILITÉ EN FAVORISANT LES INTERDÉPENDANCES ET LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Cet enjeu a pour objectif de définir les **principes communs d'intervention** en vue de faire un **projet de territoire dynamique, capable d'anticiper, d'accompagner le changement et de s'adapter pour répondre aux défis.**

Il s'agit d'ancrer le développement durable, la résilience et la coopération comme moteurs de l'action.

Chaque enjeu est ensuite décliné en objectifs stratégiques :



2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire,

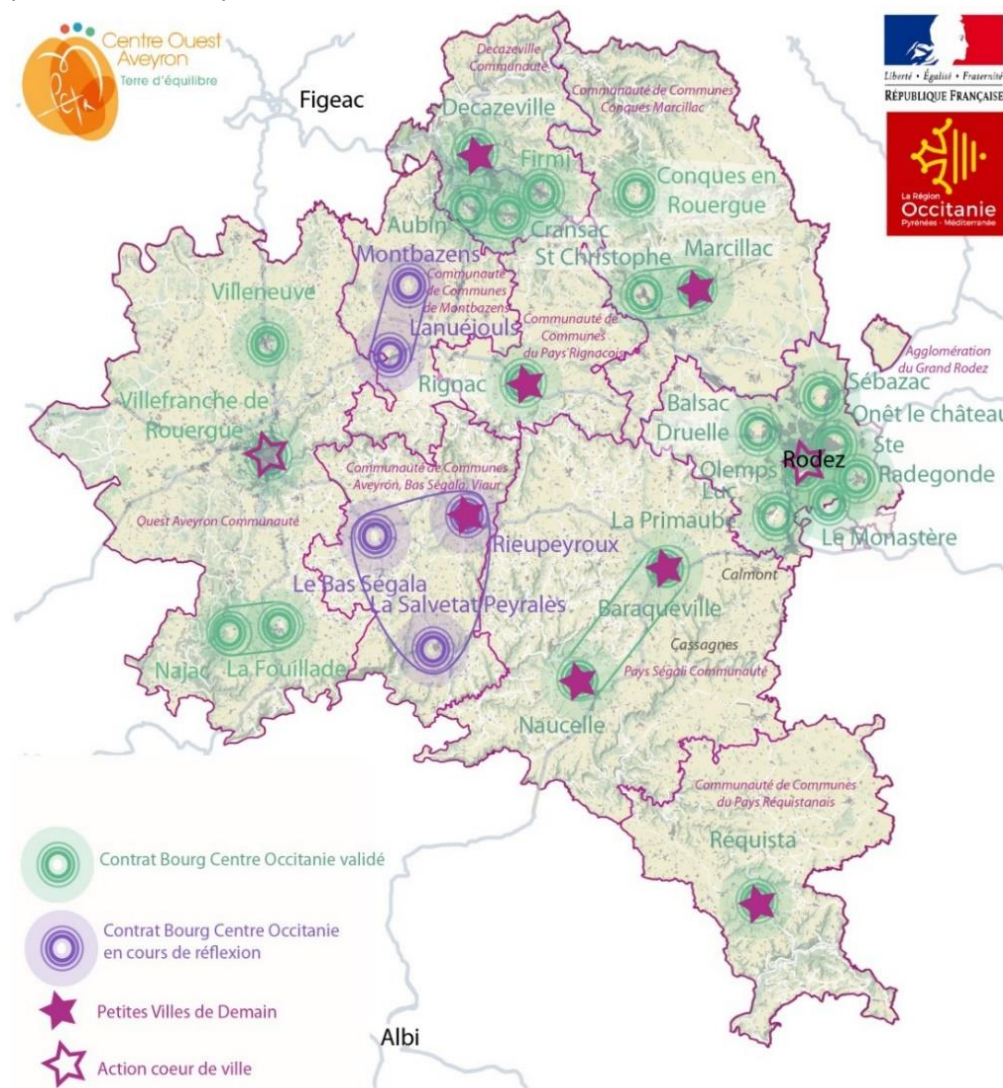
Sur l'ensemble du territoire Centre Ouest Aveyron, les communes et EPCI éligibles au dispositif Bourgs-Centres Occitanie lancé par la Région, se sont fortement mobilisés dès 2018, amenant fin 2021 à :

- **18 contrats validés pour 22 communes** concernées (dont 7 relevant du CTO de Rodez Agglomération) : Aubin / Cransac, Baraqueville / Naucelle, Conques en Rouergue, Decazeville, Druelle-Balsac, Firmi, La Fouillade / Najac, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Marcillac / Saint-Christophe, Olemps, Onet le Château, Réquista, Rignac, Sainte-Radegonde, Sébazac Concourès, Villefranche de Rouergue et Villeneuve d'Aveyron
- **2 contrats en préparation pour 5 communes** concernées sur la nouvelle période 2022-2028 : Montbazens / Lanuéjols et Rieupeyroux / La Salvetat Peyralès / Le Bas Ségala
- 7 de ces communes ont été ensuite lauréates du dispositif Petites Villes de Demain lancé par l'Etat en 2020

Le PETR a accompagné les communes et EPCI dans l'élaboration des contrats tout en assurant l'interface avec la Région et en favorisant l'échange d'expériences entre les collectivités candidates.

Le dispositif BCO a permis :

- En cohérence avec le Projet de territoire du PETR et les objectifs du SCOT Centre Ouest Aveyron : de contribuer au maillage du territoire et à une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerce et services en confortant la place et le rôle de ces bourgs-centres ;
- Par un accompagnement méthodologique : de structurer la réflexion sur la vision globale et la stratégie à déployer autour de ce rôle de centralité, puis de la décliner en plan d'actions opérationnel ;



- Par une démarche transversale et concertée : de rassembler les partenaires concernés (en premier lieu EPCI et communes, Région, Département, PETR, mais aussi : CAUE, EPF, Banque des Territoires, Chambres consulaires, Etat...) ;
- Par un accès réservé uniquement aux collectivités BCO : de bénéficier de bonifications de taux d'aide et du programme de valorisation des façades de la Région, contribuant ainsi à la concrétisation des projets qui s'inscrivent dans ces contrats.

Fort de son succès sur le territoire Centre Ouest Aveyron, le dispositif BCO est maintenant reconnu et attendu sur la période 2022-2028, que ce soit pour le renouvellement des contrats BCO existants ou pour la préparation des nouveaux contrats annoncés.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations, la création d'espaces de **coworking**, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale.**

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" voté à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

« En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité

d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive ».

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec

l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en

année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

Enfin, **l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen** avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, **la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance.** Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du **Parlement de la Mer**, a été renforcée par la signature en 2017 du **Plan littoral 21** pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le **Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie »**, a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. **Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation.** La Région a également installé depuis janvier 2018 un **Parlement de la Montagne**, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des

territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.

- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Faire de l'Aveyron une référence, un département ayant la capacité d'associer modernité et authenticité est une ambition qui guide la collectivité départementale et se traduit dans le Projet départemental « **l'AveyrOn se Bouge** ».

L'Aveyron est riche d'un patrimoine et de ressources que beaucoup lui envient, ses territoires pluriels participent à l'identité aveyronnaise.

Investi des Solidarités Humaines et Territoriales par la loi, le Département est présent au quotidien dans la vie des Aveyronnais. La promotion de son territoire, aux fins d'accueil de nouvelles populations, compétences et savoirs, est par ailleurs une préoccupation majeure. Il s'emploie fort logiquement à réunir toutes conditions qui participent du « Bien vivre en Aveyron ».

A ce titre, le Département est un partenaire privilégié des collectivités et structures qui œuvrent en ce sens. Une prise en compte encore plus aboutie des considérations environnementales est également un objectif qu'il s'est fixé pour répondre à l'enjeu associé à la transition écologique.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PETR CENTRE OUEST AVEYRON

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise le **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

TABLEAUX A COMPLETER PAR CHAQUE PARTENAIRE

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC. Objectifs : 1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 <u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,... <u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée. <u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT L'Aveyr'On se bouge ! #3 eau/transition écologique #8 numérique/innovation/énergie	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES Projet de territoire, SCoT, CRTE, PCAET volontaire du PETR PCAET de la CC OAC (Ouest Aveyron Communauté) et RA (Rodez Agglomération) PAT OAC et RA	<u>OS 5</u> S'engager dans un aménagement durable et harmonieux <u>OS 8</u> Se mobiliser pour une transition énergétique <u>OS 9</u> S'engager pour une biodiversité préservée et gérer durablement les ressources

- ⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u> Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 Objectifs : 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces. <u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes. <u>Foncier</u> : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser	
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u> L'Aveyr'On se bouge ! #2 agriculture/aménagement du territoire #3 eau/transition écologique.	
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u> Projet de territoire, SCoT, CRTE, PCAET volontaire du PETR PLUI des EPCI PCAET OAC et RA	<u>OS 1</u> Accompagner le tissu économique vers un modèle plus durable <u>OS2</u> Soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux <u>OS 5</u> S'engager dans un aménagement durable et harmonieux <u>OS 9</u> S'engager pour une biodiversité préservée et gérer durablement les ressources

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Objectifs : 1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières 3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010) Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT L'Aveyr'On se bouge ! # 3 eau/transition écologique #8 numérique/innovation/énergie	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES Projet de territoire, SCoT, CRTE, PCAET volontaire du PETR PCAET OAC et RA	<u>OS 1</u> Accompagner le tissu économique vers un modèle plus durable <u>OS 8</u> Se mobiliser pour une transition énergétique <u>OS 9</u> S'engager pour une biodiversité préservée et gérer durablement les ressources <u>OS 11</u> Accompagner les changements de pratiques

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u> Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous » Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires. Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 <u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.	
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u> L'Aveyr'On se bouge ! #2 agriculture/aménagement du territoire # 4 culture/patrimoine #9 attractivité/Tourisme # 10 sport	
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u> Projet de territoire, SCoT, CRTE, PCAET volontaire du PETR PCAET OAC et RA	<u>OS 5</u> S'engager dans un aménagement durable et harmonieux <u>OS 6</u> Révéler et valoriser les richesses patrimoniales <u>OS 7</u> Fortifier et adapter un environnement de vie participant au bien-être

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l’Embauche	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT L’Aveyr’On se bouge ! #2 agriculture/ aménagement du territoire #9 attractivité/tourisme	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES Projet de territoire, SCoT, CRTE	QS 1 Accompagner le tissu économique vers un modèle plus durable OS2 Soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux OS 3 Structurer et mailer une offre touristique OS 4 Accompagner l’évolution des compétences

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Etats généraux du Rail et de l’intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance Schéma régional d’aménagement durable et d’égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires Objectifs thématiques - Mobilité : garantir l’accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l’équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l’accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l’offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l’égalité territoriale dans l’accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d’usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l’offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l’air dans les projets d’habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).	

- Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires - Volet montagne et ruralité - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT L'Aveyr'On se bouge ! # 4 aménagement du territoire # 5 jeunesse/éducation # 7 mobilités # 9 attractivité/Tourisme # 10 sport	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES Projet de territoire, SCoT, CRTE, PCAET volontaire du PETR PCAET OAC et RA Mobilité AVELO2	<u>OS 5</u> S'engager dans un aménagement durable et harmonieux <u>OS 10</u> Transformer la mobilité pour en minimiser son impact

6.2 - Enjeux et objectifs stratégiques partagés

ENJEU 1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE	Objectif Stratégique 1 Accompagner le tissu économique vers un modèle plus durable et responsable	Mesure Opérationnelle 1 : Concilier attractivité économique et durabilité
		Mesure Opérationnelle 2 : Encourager l'évolution responsable du levier productif
		Mesure Opérationnelle 3 : Revitalisation et équilibre territorial de l'économie tertiaire
	Objectif Stratégique 2 Soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux	Mesure Opérationnelle 4 : Accompagner les transitions du monde agricole
		Mesure Opérationnelle 5 : Favoriser la transformation, la distribution et l'accès aux productions de qualité
		Mesure Opérationnelle 6 : Promouvoir une alimentation saine et durable

	Objectif Stratégique 3 Structurer et mailler une offre touristique innovante et différenciante	Mesure Opérationnelle 7 : Assurer une promotion coordonnée et complémentaire du territoire et de son réseau d'acteurs
		Mesure Opérationnelle 8 : Garantir de bonnes conditions de séjour par une montée en gammes
		Mesure Opérationnelle 9 : Mettre en réseau l'offre et développer de nouveaux produits
	Objectif Stratégique 4 Accompagner l'évolution des compétences pour répondre aux besoins des filières d'aujourd'hui et de demain	Mesure Opérationnelle 10 : Adapter l'offre de formation aux mutations et aux besoins
		Mesure Opérationnelle 11 : Structurer des activités de recherche et promouvoir l'innovation
		Mesure Opérationnelle 12 : Développer l'employabilité et attirer de nouvelles compétences
ENJEU 2 VITALITE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Objectif Stratégique 5 S'engager dans un aménagement durable et harmonieux pour un territoire équilibré, connecté et solidaire	Mesure Opérationnelle 13 : Organiser une planification territoriale vertueuse et résiliente
		Mesure Opérationnelle 14 : Reconquérir et requalifier les cœurs de villes, des bourgs et villages
		Mesure Opérationnelle 15 : Soutenir l'émergence d'une offre renouvelée et innovante de logement
	Objectif Stratégique 6 Révéler et valoriser les richesses patrimoniales et les potentiels paysagers	Mesure Opérationnelle 16 : Comprendre et partager les patrimoines et les paysages
		Mesure Opérationnelle 17 : Accompagner les démarches de rénovation et de protection patrimoniale
		Mesure Opérationnelle 18 : Mettre en synergie et soutenir les dynamiques de valorisation des patrimoines
	Objectif Stratégique 7 Fortifier et adapter un environnement de vie participant au bien-être et à l'épanouissement des habitants	Mesure Opérationnelle 19 : Favoriser la création et l'innovation culturelle et en faciliter l'accès à tous
		Mesure Opérationnelle 20 : Assurer l'accès aux soins, à la prévention et aux parcours de santé
		Mesure Opérationnelle 21 : Conforter une offre de services et de loisirs accessible à tous
ENJEU 3 ADAPTATION ET RESILIENCE ENVIRONNEMENTALE	Objectif Stratégique 8 Se mobiliser pour une transition énergétique au bénéfice du territoire et de ses habitants	Mesure Opérationnelle 22 : Réduire les consommations en fonction des besoins des usagers
		Mesure Opérationnelle 23 : Accompagner les rénovations énergétiques du patrimoine et les constructions sobres
		Mesure Opérationnelle 24 : Favoriser le développement des énergies renouvelables d'intérêt territorial
	Objectif Stratégique 9 S'engager pour une biodiversité préservée et gérer durablement les ressources	Mesure Opérationnelle 25 : Gérer les ressources, réduire les déchets, réemployer et recycler
		Mesure Opérationnelle 26 : Préserver et restaurer la biodiversité
		Mesure Opérationnelle 27 : S'adapter aux changements climatiques
	Objectif Stratégique 10 Transformer la mobilité pour en minimiser son impact	Mesure Opérationnelle 28 : Organiser pour mieux se déplacer
		Mesure Opérationnelle 29 : Réduire les déplacements
		Mesure Opérationnelle 30 : Se déplacer de manière plus vertueuse et solidaire

	Objectif Stratégique 11 Accompagner les changements de pratiques	Mesure Opérationnelle 31 : Faire de la transition écologique un moteur des actions du territoire
		Mesure Opérationnelle 32 : Inciter au passage à l'action
ENJEU TRANSVERSAL SOLIDARITE TERRITORIALE, COOPERATION ET TRANSITION ECOLOGIQUE	Objectif Stratégique FEDERER Mobiliser, coopérer et stimuler la démocratie locale	Mesure Opérationnelle 33 : AFFIRMER les spécificités territoriales
		Mesure Opérationnelle 34 : FAVORISER la diversité et la coopération des acteurs
		Mesure Opérationnelle 35 : FAVORISER les démarches qui visent à renforcer la participation des citoyens et l'association des forces vives du territoire
		Mesure Opérationnelle 36 : ENCOURAGER l'expérimentation, l'innovation et l'apprentissage
		Mesure Opérationnelle 37 : RENFORCER la cohérence et l'articulation avec et entre les programmes, les politiques publiques et les outils de contractualisation
		Mesure Opérationnelle 38 : PENSER le projet dans sa globalité
	Objectif Stratégique PROGRESSER Intégrer le développement durable, la transition, les vulnérabilités dans tous les projets	Mesure Opérationnelle 39 : ASSURER la viabilité économique des projets
		Mesure Opérationnelle 40 : VEILLER à une utilisation responsable des ressources
		Mesure Opérationnelle 41 : CONTRIBUER à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
		Mesure Opérationnelle 42 : PARTICIPER à la cohésion sociale et au bien-être des habitants
		Mesure Opérationnelle 43 : S'INSCRIRE dans une démarche de résilience

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

A l'aune des objectifs précités dans l'article 5 et des compétences qui sont les siennes, à travers le Projet départemental « **l'Aveyron se Bouge** », le Département sera solidaire des initiatives et projets du territoire qui participent de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Occitanie dont il est signataire et de leurs déclinaisons sur les territoires.

Le moment venu et tenant compte du calendrier des opérations, les projets correspondants seront appréhendés selon les dispositifs en vigueur et modalités qui leurs sont attachées et des disponibilités financières.

A cet effet, il appartiendra aux porteurs de projet d'adresser au Président du Département les dossiers afférents. Si besoin, des éléments complémentaires pourront être sollicités pour bien appréhender les contours du projet.

Enfin, en écho aux besoins constatés, et pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions, le Département de l'Aveyron entend également développer plus encore son offre en ingénierie, qu'il s'agisse de la mobilisation des compétences présentes dans ses services ou agences au rang desquelles notamment Aveyron Ingénierie et l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire du PETR Centre Ouest Aveyron est particulièrement concerné par :
le programme LEADER, les ATI FEDER et le POI Massif central.

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Centre Ouest Aveyron**, dont la structure porteuse est le PETR Centre Ouest Aveyron,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée (OS5) du FEDER 2021-2027.**

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR Centre Ouest Aveyron.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation,** qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 ».

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR CENTRE OUEST AVEYRON

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un **Programme Opérationnel Annuel**.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux** du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- **Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,**
- **Garantir la solidarité et la soutenabilité financières** des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, **dans sa première version fin janvier,**
- Il fera l'objet d'un **dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre,** pour une **validation au plus tard à la fin** du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.

- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR Centre Ouest Aveyron de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

Le Président du PETR Centre Ouest Aveyron

Jean-Eudes LE MEIGNEN

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental de
l'Aveyron**

Arnaud VIALA

**Le Président de la CC Aveyron Bas Ségala
Viaur**

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le Président de la CC Conques-Marcillac

Jean-Marie LACOMBE

**Le Président de la CC Decazeville
Communauté**

François MARTY

Le Président de la CC Ouest Aveyron Communauté

Michel DELPECH

Le Président de la CC du Pays Rignacois

Jean-Marc CALVET

La Présidente de la CC Pays Ségali Communauté

Karine CLEMENT

**Le Président de la CC du Plateau de
Montbazens**

Jacques MOLIERES

Le Président de la CC du Réquistanais

Michel CAUSSE

1/ Les Fiches mesures

2/ Le projet de territoire développé